



8 avril 2015 : Déclaration FSU
Au comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants

Formation initiale des enseignants et CPE : il y a urgence à redresser la barre

Un constat partagé : une réalité bien en dessous des annonces

La réforme de la formation des enseignants et CPE était une des mesures phares du gouvernement. Dix-huit mois plus tard, nous sommes loin des objectifs annoncés. La crise du recrutement n'est pas enrayée, elle a même pris de l'ampleur dans certaines régions, certaines disciplines et le dispositif emplois d'avenir professeurs (EAP) n'apporte pas de solutions. Faute de moyens fléchés, les ESPE ne sont pas en capacité d'offrir des parcours de formation adaptée pour les stagiaires déjà titulaires d'un master, comme pour les lauréats n'étant pas dans l'obligation de posséder un M2 ; seul un bricolage du M2 MEEF est proposé. Les conditions de travail des formateurs se sont dégradées. Étudiants et fonctionnaires-stagiaires sont placés dans l'impossibilité d'investir une formation de qualité. L'année de fonctionnaires-stagiaires est particulièrement lourde du fait notamment du poids du mi-temps, voire du temps complet comme pour les 2/3 des PLP, en responsabilité devant les élèves.

Une crise du recrutement qui perdure.

La suppression massive de postes avec la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, sous le gouvernement précédent conjuguée à une entrée brutale dans le métier, ont enclenché une crise profonde du recrutement que l'augmentation du nombre de places aux concours ces dernières années, n'a pas permis d'enrayer. La perspective d'études longues et coûteuses, l'absence de parcours de formation lisibles dans de nombreuses disciplines, les conditions d'entrée et d'exercice du métier difficiles, la détérioration des rémunérations, ... ne rendent pas attractifs les métiers de l'enseignement. En effet, à l'issue des épreuves d'admission des trois concours passés (2013, 2014 exceptionnel et 2014 rénové), 20 % des postes dans le second degré, et 1187 postes dans le premier degré n'ont pas été attribués. La hausse du nombre d'étudiants s'inscrivant aux concours n'est pas au niveau de la hausse du nombre de postes offerts.

Pour faire face à la crise du recrutement des professeurs des écoles dans l'académie de Créteil, le ministère propose un concours supplémentaire à la session 2015, la mise en place d'une alternance en responsabilité dès le M1 et la création d'un concours spécifique pour ces contractuels. Si le concours supplémentaire peut momentanément aider à recruter davantage, il ne permet de résoudre sur le long terme la crise de recrutement.

Le dispositif d'alternance en M1, que le ministère envisage d'expérimenter dans l'académie de Créteil, mais aussi de Versailles, Amiens, Orléans et la Guyane ainsi que dans des disciplines déficitaires comme en mathématiques, est de nature à détruire les dispositifs de formation, nie le principe qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'une formation universitaire et professionnelle ambitieuse est incontournable pour cela. Ces mesures rompent avec l'exigence d'une même formation, de qualité, sur tout le territoire.

Une réforme de la formation qui ne répond pas aux ambitions affichées

L'architecture de formation choisie ne permet pas de répondre aux exigences universitaires d'un niveau M2 et de garantir une formation professionnelle de qualité.

D'une part, le mi-temps en responsabilité devant des élèves tronque l'année de M2. Utilisés comme moyens d'enseignement, les affectations des stagiaires sont guidées par des logiques de gestion et non de formation. De fortes disparités de contenus ; et volumes de formation, ainsi que de modalités d'évaluation en vue de la titularisation existent suivant les ESPE. La nécessaire formation à une culture professionnelle commune se réduit à un « tronc commun » uniquement fondé sur le regroupement de stagiaires de degrés voire de corps différents.

D'autre part, les ESPE ne reçoivent pas les moyens d'adapter les parcours des stagiaires déjà titulaires d'un master (60 % des stagiaires du second degré et 50 % du premier degré) ou de ceux

dont les spécialités ne possèdent pas de diplôme au-delà du BTS voire du Bac Pro. Les dysfonctionnements sont nombreux, tant au niveau de l'organisation que des contenus de formation et ont provoqué chez les formateurs et les stagiaires (surmenés et épuisés), mécontentements et mobilisations comme à Créteil, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Poitiers, Grenoble. Aucun étudiant, stagiaire, ou formateur n'est satisfait.

Enfin, l'absence de budget fléché et abondé pour faire fonctionner les ESPE ne leur permet pas d'assurer leurs missions. Cela se double d'une absence de démocratie. Les personnels, étudiants et stagiaires sont sous-représentés dans les instances. L'avis collégial est négligé. Il en résulte des décisions incohérentes, parfois inapplicables ou inutilement coûteuses, et un épuisement des personnels qui cherchent à pallier ces dysfonctionnements.

De vraies mesures s'imposent !

Pour la FSU, la réforme de la formation ne peut rester en l'état. Il est nécessaire de prendre en compte les besoins et exigences posés par les étudiants, fonctionnaires-stagiaires et formateurs.

Pour s'attaquer à la crise de recrutement, **il est urgent de mettre en place des pré-recrutements conférant un statut d'« élèves-professeurs » assurant une rémunération suffisante sans contrepartie immédiate de service afin de pouvoir sécuriser les parcours, réussir ses études et les concours.**

Pour permettre une véritable formation initiale des enseignants de qualité, il faut réinterroger l'articulation entre les temps de formations, les stages et le concours, mais aussi les contenus de formation en donnant une véritable place à la recherche. La formation doit permettre de renforcer et d'interroger les contenus disciplinaires en assurant la maîtrise de la didactique, la pédagogie, la connaissance des élèves (psychologie, sociologie etc..) et celle du système éducatif permettant de construire une culture professionnelle commune à tous les stagiaires du premier et second degré. Un cadrage national fort est indispensable pour garantir une formation de qualité sur tout le territoire. Le mi-temps, voire le temps plein, en classe est une charge de travail insupportable : **le stage en responsabilité doit être limité à un tiers-temps, les stagiaires ne doivent pas être des moyens d'enseignements et doivent être affectés au plus proche de leur lieu de formation.**

Les ESPE doivent avoir les moyens de fonctionner, dans le respect de tous les acteurs, afin de prendre en compte la diversité des voies d'accès aux concours de recrutement et les besoins de formation diversifiés en résultant. Il faut garantir une formation intégrée de qualité répondant aux exigences universitaires d'un niveau master. Il faut enfin permettre que la formation soit poursuivie sur l'année de T1 (post-master) avant d'envisager un temps plein.

Ces mesures doivent s'accompagner d'une revalorisation des salaires et des carrières ainsi qu'une amélioration des conditions d'accueil et de logements, une amélioration des conditions de travail et une nouvelle dynamique de formation continue, afin de rendre durablement attractif les métiers d'enseignants.

Il est urgent de redresser la barre, parce qu'on ne refondera pas l'école sans des enseignants bien formés. Pour la FSU, des mesures doivent être immédiatement prises concernant le pré-recrutement et l'organisation de l'année de fonctionnaire stagiaire. Rouvrir le chantier, avec tous les acteurs concernés, en remettant à plat la réforme, est indispensable pour repenser les contenus et la mise en œuvre de cette formation et fournir au service public les enseignants de qualité dont les élèves ont besoin